



Publié le 17/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 JUIN 2021

OJ N° 016 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement. Secteur 1 (Sud Pays Basque). Etude portant rétablissement de la continuité écologique et réhabilitation de la prise d'eau de l'usine d'eau potable de Cherchebruit à Saint-Pée-sur-Nivelle dans le cadre de l'Appel à Projets "Continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine" 2020-2021. Validation du plan de financement et sollicitation de soutiens financiers auprès de partenaires.

Date de la convocation : 9 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 72

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BLEUZE Anthony ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRIQUE Renée ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°5) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; FONTAINE Arnaud ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°22) ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; BACH Fabrice-Sébastien ; BISAUTA Martine ; BOUR Alexandra ; CARRERE Bruno ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DEQUEKER Valérie ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETXELEKU Peio ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LAUQUÉ Christine ; MILLET-BARBÉ Christian ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ALLEMAN Olivier à BLEUZE Anthony ; BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence ; BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel ; CARRERE Bruno à CURUTCHET Maitena ; CASCINO Maud à AROSTEGUY Maider ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°6) ; DEQUEKER Valérie à BERTHET André ; ERREMUNDEGUY Joseba à ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio à CURUTCHET Maitena ; FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; IDIART Dominique à LEIZAGOYEN Sylvie ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello ; LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maitena CURUTCHET

Modalités de vote : Vote à main levée

OJ N° 016 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement. Secteur 1 (Sud Pays Basque). Etude portant rétablissement de la continuité écologique et réhabilitation de la prise d'eau de l'usine d'eau potable de Cherchebruit à Saint-Pée-sur-Nivelle dans le cadre de l'Appel à Projets "Continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine" 2020-2021. Validation du plan de financement et sollicitation de soutiens financiers auprès de partenaires.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI

Mes chers collègues,

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un Appel à Projets « Continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine » 2020-2021, dont les objectifs sont d'amplifier et de susciter, rapidement, auprès des propriétaires d'ouvrages, la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, en offrant des solutions de financement et en associant notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, afin de contribuer à :

- la préservation et la restauration des milieux naturels aquatiques ;
- la diminution de la fragmentation des cours d'eaux ;
- la restauration des espèces migratoires amphihalines et patrimoniales.

L'article L.214-17 du code de l'environnement donne obligation d'assurer la continuité écologique (circulation des espèces, transit sédimentaire).

Initialement fixé à l'échéance du 9 novembre 2018, le respect de cette obligation a fait l'objet d'un délai supplémentaire de 5 ans (échéance au 9 novembre 2023).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 131 ouvrages sont concernés par cette obligation, dont le seuil de la Nivelle situé à Cherchebruit, sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle.

Le diagnostic en cours sur l'usine d'eau potable de Cherchebruit prévoit une réhabilitation de la prise d'eau de la Nivelle et par conséquent du seuil, constituant un obstacle à la continuité écologique.

Dans le cadre de cet Appel à Projets, la Région et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne peuvent co-financer, à un taux maximum de 80 %, les dépenses relatives aux études techniques portant sur la restauration de la continuité écologique.

Aussi, il est proposé de valider le plan de financement prévisionnel suivant et de solliciter les accompagnements financiers de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondants :

Organisme ou collectivité apportant une aide financière	Montant de l'étude HT	Forme et taux de l'aide (avance ou subvention°)	Montant de la contribution attendue
Région Nouvelle-Aquitaine	50 000 €	Subvention	40 %
Agence de l'Eau Adour-Garonne		Subvention	40 %

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Valider les plans de financement des projets inscrits dans le cadre de programmes de financement européens, nationaux, régionaux et locaux (appels à projets, AMI, autres dispositifs de financement ...) » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- valider le plan de financement de l'étude portant rétablissement de la continuité écologique et réhabilitation de la prise d'eau de l'usine d'eau potable de Cherchebruit à Saint-Pée-sur-Nivelle ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter, auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dans le cadre de l'Appel à Projets « Continuités écologiques en Nouvelle-Aquitaine » 2020-2021, une participation financière à cette étude à hauteur de 40 % chacune, et à signer tout acte s'y rapportant. |

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 59

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.